

Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions

« Contrats IDIQ (Contrats Cadres) : Etudes et suivi des travaux de création/extension/reconversion des centres de formation professionnelle financés dans le cadre du Fonds CHARAKA : Lot 1 : Etudes techniques et suivi des travaux de construction / Lot 2 : Etudes relatives aux volets ESP (Performance Environnementale et sociale) et GIS (Genre et Inclusion Sociale) »

Réf. : **DP/IDIQ/MCA-M/EW-10/Compact04**

Date de publication : **08 Août 2018**

Dernier délai de dépôt des propositions : **01 Octobre 2018**

N°	Questions	Réponses
1	Il est mentionné dans la lettre d'invitation à soumissionner que MCA-Morocco a l'intention d'attribuer jusqu'à 4 contrats IDIQ pour le Lot 1. Pouvez-vous nous préciser le nombre de consultants « short listés » pour cet appel d'offre ?	Nous vous informons qu'il s'agit d'un appel d'offre ouvert. Au terme de cette première phase IDIQ, deux listes de Consultants seront arrêtées : <ul style="list-style-type: none">▪ Une liste relative au lot 1 comportant jusqu'à 4 Cabinets de Consultants en études techniques et suivi des travaux de construction des bâtiments.▪ Une liste relative au lot 2 comportant jusqu'à 2 Cabinets de consultants en ESP/GIS Chaque Cabinet de Consultants peut soumettre des propositions pour l'un des 2 lots ou pour les 2 lots simultanément.
2	Pouvez-vous nous préciser la part du budget de \$5 Million prévu pour le lot 1 ?	Le budget de 5 Millions USD est décomposé comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Lot 1 : 4 Millions USD• Lot 2 : 1 Millions USD
3	Pouvez-vous nous préciser le nombre de centres de formations concernés par le présent appel d'offre ainsi que leur localisation ?	Etant donné que les travaux du panel d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projet ne sont pas encore terminés, le nombre et la localisation des centres de formations sélectionnés ne sont pas encore déterminés.

N°	Questions	Réponses
4	Pouvez-vous nous préciser le nombre de centres de formations concernés par les travaux de rénovations ?	Etant donné que les travaux du panel d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets ne sont pas encore terminés, le nombre et la localisation des centres de formations sélectionnés ne sont pas encore déterminés.
5	Pouvez-vous nous préciser le nombre de centres de formations concernés par les travaux de constructions ?	Etant donné que les travaux du panel d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets ne sont pas encore terminés, le nombre et la localisation des centres de formations sélectionnés ne sont pas encore déterminés.
6	Il est précisé dans les termes de référence que les équipes affectées à d'autres projets de MCC ou MCA-Morocco ne seront pas acceptées à l'exception des experts en géotechnique et l'ingénieur expert en auscultation et maintenance des bâtiments, cependant si une ressource n'est pas utilisée à 100% sur un de nos projets en cours, est-il possible de proposer son CV en réponse à la présente DP ?	Une ressource (autre que l'expert en géotechnique) participant à d'autres projets de MCC ou MCA-Morocco ne peut être acceptée en réponse à la présente DP.
7	De même, il est précisé que si le consultant souhaite participer à plusieurs demandes de proposition pour task order, il devra affecter à chaque demande de proposition une équipe distincte, cependant si une ressource n'est pas utilisée à 100% sur un Task Order, est-il possible tout de même de proposer son CV pour un autre Task Order?	Une ressource (autre que le chef de projet, l'expert en géotechnique et l'ingénieur expert en auscultation et maintenance des bâtiments) ne peut être acceptée à participer qu'à un seul Task Order.
8	Pouvez-vous nous préciser s'il y aura une clause de révision annuelle des tarifs journaliers (rates) ?	Il n'est pas prévu de clause de révision annuelle des tarifs journaliers.
9	Pouvez-vous nous confirmer que les taux mensuels du personnel en charge des missions de topographie et d'architecture ne sont pas demandés ?	Les taux des topographes et des architectes ne sont pas demandés à cette phase de l'appel d'offres.
10	Il est précisé que l'expérience du personnel clé doit être supérieur à 10 ans (Hors chef de projet). Cependant si l'on présente un personnel ayant une expérience légèrement inférieure à 10 ans, cela représente-il un élément éliminatoire ou aura-t-il uniquement un impact sur la notation ?	Hormis le chef de projet, l'expérience du personnel ne représente nullement un élément éliminatoire mais aura plutôt un impact sur la notation.

N°	Questions	Réponses
11	<p>Chef de Projet En référence à la Section III, sous-section 3 (page 38), les critères requièrent que le chef de projet soit « Ingenieur en genie civil ».</p> <p>Etant donné la nature des projets (bâtiments) et la spécialité des membres du personnel clé déjà couverte (géotechnique, structure, électricité, mécanique), le Consultant considère que la spécialité d'architecture est essentielle et propose de permettre au chef du projet d'être un « Ingénieur Civil ou Architecte ».</p> <p>MCA est appelé à confirmer.</p>	<p>Le chef de projet devra être impérativement un ingénieur en génie civil.</p>
12	<p>Services - Délai de garantie La Mission 3 requière le Suivi, Contrôle et pilotage des travaux y compris réceptions des travaux et des équipements et s'achève à la Mission 3C : Réception définitive des travaux.</p> <p>MCA est appelé à confirmer que les services en cours de délai de garantie ne sont donc pas requis.</p>	<p>Tous les services, après la réception provisoire des travaux (période de garantie), sont requis jusqu'à la réception définitive des travaux.</p>
13	<p>Services - Appel d'offre pour Entreprise MCA est appelé à confirmer que les Entreprises seront sélectionnées par MCA, et donc l'assistance par le Consultant aux services d'appel d'offre et sélection d'entreprise ne sont pas requis par le présent DP.</p>	<p>Pendant la période de lancement et de consultation des entreprises, le CONSULTANT est tenu d'apporter toute assistance nécessaire notamment la fourniture des précisions ou compléments nécessaires afin de répondre aux questions soulevées par les entrepreneurs candidats à la réalisation des travaux.</p> <p>Le Maître d'ouvrage peut également demander au CONSULTANT de procéder à l'analyse des offres des entrepreneurs et, s'il y a lieu, des offres-variantes en procédant à la vérification technique de la conformité des réponses aux documents des DCE, à l'analyse des méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques et qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art et l'établissement de rapports d'analyse comparative proposant des évaluations de ces offres.</p>

N°	Questions	Réponses
		Le CONSULTANT n'est pas autorisé à prendre contact directement avec les entreprises candidates.
14	<p>Service d'Architecte En référence à la (p.69) « <i>Selon la nature des travaux, les porteurs des projets (participant à l'appel à projet) sont appelés ou non à désigner un Architecte pour les accompagner dans l'implémentation de leurs projets</i> »</p> <p>Est-ce que MCA pourrait clarifier si par « Architecte » on réfère à une personne architecte ou bien à un bureau d'architecture responsable des études d'architecture et d'ingénierie.</p>	Il s'agit d'un architecte ou d'un cabinet d'architecture (pas forcément marocain) autorisé à exercer au Maroc par l'ordre national des architectes.
15	<p>Personnel Clé En référence à la section 9 (p.78) «composition et qualification du personnel du consultant»</p> <p>Est-ce que MCA pourrait clarifier si le personnel clé est responsable des services études ou bien des services de suivi de travaux de construction sur site ? Puisque chacun de ces services requiert un personnel différent.</p>	Le personnel clé requis sera en charge des études et sera amené également à faire le suivi des travaux et des réunions de chantier en appui avec l'équipe de suivi des travaux.
16	<p>Frais du Personnel (1) En référence au Formulaire FIN 2 (p.62) qui requiert l'insertion des honoraires du personnel clé du Consultant.</p> <p>Et en référence à la question #5 ci-dessus.</p> <p>Est-ce que MCA pourrait clarifier si les honoraires requis sont pour personnel d'études ou bien honoraires pour services de suivi de travaux de construction sur site ? Puisque chacun de ces services engendrera un honoraire différent pour le personnel.</p>	Le formulaire donne 2 cases à remplir pour chaque personne clé : siège et terrain.
17	Frais du Personnel (2)	Les honoraires à domicile sont les honoraires de travail au siège.

N°	Questions	Réponses
	<p>En référence au Formulaire FIN 2, sous-section c) (p.66) qui cite « Indiquez séparément les taux de personnes-mois/personne-jour pour le travail à domicile et sur le terrain. »</p> <p>Est-ce que MCA pourrait clarifier si les honoraires « à domicile » peuvent être considérés comme honoraires pour services d'étude et si les honoraires « sur le terrain » peuvent être considérés comme honoraire pour services de suivi de travaux de construction sur site ?</p>	<p>Les honoraires sur le terrain sont les honoraires pour les prestations hors bureau qui peuvent être des missions de terrains lors de la phase des études ou des travaux.</p>
18	<p>Frais de Bureaux de Site</p> <p>En référence au Formulaire FIN 2, sous-section c) (p.66) qui requiert l'inclusion des frais de bureaux « Ces tarifs doivent inclure toutes les dépenses nécessaires pour maintenir un bureau à Rabat. De plus, les consultants devraient incorporer toutes les dépenses, telles que les suivantes, dans leurs tarifs complets :</p> <p>(iv) Du personnel (v) Véhicules (vi) Communication (vii) Bureau divers et frais divers (viii) Frais de bureau, d'ordinateur et autres dépenses connexes en cours »</p> <p>Est-ce que MCA pourrait confirmer si les projets des Task Orders à venir seront tous à Rabat et donc les frais de bureaux sont uniquement ceux du bureau de Rabbat.</p> <p>Dans le cas contraire (ou les Task order peuvent être dans différentes villes) est-ce que MCA pourrait confirmer si les bureaux de site pour chaque Task Order seront mis en place, équipés et maintenu par l'Entreprise du Task Order, et donc ne feront pas partie de l'offre financière du Consultant.</p>	<p>Non, la localisation des projets des Task Orders peut être répartie sur une ou plusieurs régions au Maroc.</p> <p>Le consultant peut faire la gestion du projet à partir de ses locaux. Toutefois il est nécessaire que les équipes dédiées aux projets soient disponibles localement pour assister à toute réunion avec MCA ou les parties prenantes (quelque soient les lieux de ces réunions au Maroc), assister aux visites de sites et affecter aux chantiers le personnel nécessaire pour le suivi des travaux.</p> <p>Les taux du personnel clé doivent inclure tous les frais nécessaires tels que défini au niveau du formulaire FIN 2.</p>

N°	Questions	Réponses
19	<p>Formulaire TECH-6 En référence au Formulaire Tech-6, sous-section b) (p.54) qui requiert de remettre une méthodologie « Concernant les aspects d'inclusion sociale et de genre, de performance environnementale et sociale, la proposition doit clairement décrire comment le soumissionnaire compte intégrer ces aspects dans son approche technique, méthodologie et plan de travail ainsi que dans son organisation et la dotation en personnel. »</p> <p>Clarifications additionnelles sont requises pour élaborer cette partie dans la section de la méthodologie.</p>	<p>Le consultant devra fournir une méthodologie qui répond aux services requis conformément aux Termes de référence (TdR) inclus dans la DP</p>
20	<p>Formulaire TECH-6 En référence au Formulaire Tech-6, (p.54) qui requiert de remettre une méthodologie « Maximum 10 pages, tableaux et diagrammes inclus »</p> <p>Est-il possible d'augmenter le nombre de pages requis puisque la méthodologie devrait décrire les 3 missions, les figures et les informations supplémentaires concernant la description les équipements et/ou logiciels indispensables pour assurer l'exécution des prestations mentionnées dans les TdR.</p>	<p>Suite à cette demande, le nombre de pages réservés spécialement à la méthodologie (pour chaque lot séparément) peut être augmenté à un maximum de 30 pages (non compris les annexes).</p>
21	<p>ANNEXE 2: TASK ORDER ILLUSTRATIF (LOT 1) En référence à l'annexe 2, il a été mentionné : « Le présent Task Order (TO) est purement illustratif et a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner une idée aux soumissionnaires sur la forme et le contenu des TO, - Permettre à MCA-Morocco d'améliorer les TO par les remarques éventuelles des soumissionnaires. » <p>Est-ce que c'est possible de définir exactement les « Task Order » : emplacement, ampleur, superficie, ?</p>	<p>Le nombre et la localisation des centres de formations sélectionnés ne sont pas encore déterminés étant donné que les travaux du panel d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projet ne sont pas encore terminés.</p>

N°	Questions	Réponses
22	<p>Les critères d'évaluation relatifs au Lot 1 : En référence des critères d'évaluation du Lot 1, (p.39), il a été mentionné : « Liste du personnel de renfort que le Consultant peut mobiliser en joignant les CV ».</p> <p>Est-ce que le personnel de renfort ne s'applique pas au chef du projet, à l'ingénieur expert en auscultation et maintenance des bâtiments et à l'ingénieur expert en géotechnique.</p> <p>Quel est le nombre de personnel de renfort requis pour chaque corps de métiers. Trois personnels sont indiqués dans la page 39. Est-ce que cela est à titre indicatif ?</p>	<p>Oui, le personnel de renfort ne s'applique ni au chef du projet, ni à l'ingénieur expert en auscultation et maintenance des bâtiments et ni à l'ingénieur expert en géotechnique.</p> <p>Le personnel de renfort reflète la capacité du consultant à participer à plus d'un tasks order. Le tableau est indicatif et peut être complété par tout personnel jugé nécessaire par le consultant.</p>
23	<p>Lot 2 : Etudes relatives aux volets ESP (Performance Environnementale et sociale) et GIS (Genre et Inclusion Sociale)</p> <p>SIG : Prière de fournir des clarifications sur la portée du travail relatif au Système d'Information Géographique (SIG).</p>	<p>Le travail relatif aux SIG portera sur toute la cartographie du projet et l'élaboration de la base de données y afférente (voir page 121 et 122 où sont décrites les compétences de l'expert)</p>
24	<p>Lot 2 : Etudes relatives aux volets ESP (Performance Environnementale et sociale) et GIS (Genre et Inclusion Sociale)</p> <p>Technologies et Hardware/software : Prière de préciser si le Client dispose déjà d'une plateforme SIG et la technologie utilisée (Esri, MapInfo...) et/ou la technologie préférée du Client. Egalement préciser les soumissions demandées (base de données, équipement informatique... ?)</p>	<p>MCA ne dispose pas de plateforme SIG pour le moment, il est préférable de fournir un solution Open source.</p> <p>Le travail relatif aux SIG portera sur toute la cartographie du projet et l'élaboration de la base de données y afférente (voir page 121 et 122 où sont décrites les compétences de l'expert)</p>
25	<p>Afin de justifier la capacité financière du consultant pour se mobiliser et exécuter les Services est capitale, vous avez demandé de déposer les états financiers audités des trois (3) dernières années plus les lettres d'audit OU les états financiers certifiés des trois (3) dernières années plus les déclarations d'impôts ».</p>	<p>Le Consultant doit fournir les états financiers des 3 dernières années accompagnés des déclarations d'impôts tel que stipulé dans le Formulaire TECH-2A</p> <p>Voir le PV de la réunion de pré-soumission.</p>

N°	Questions	Réponses
	Nous souhaitons savoir s'il suffit de donner les chiffres d'affaires de trois dernières années + déclaration d'impôts ?	
26	Le formulaire TECH-5A relatif aux références du consultant doit être rempli par les consultants soumissionnaires aux deux lots (Lot 1 et 2) ? ou bien juste les soumissionnaires au lot 1 car son contenu est plus adapté aux travaux de construction /réhabilitation.	Selon la DP, le formulaire Tech 5 doit être rempli pour les deux lots. Voir le PV de la réunion de pré-soumission.